

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

Propriété  
Publique

Prix des Annuées

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### AUTOUR DE LA SÉPARATION

Le Parlement français va se transformer en concile pour étudier la grave question de la séparation des Églises et de l'État. Mes lecteurs savent depuis longtemps que ce problème est devenu l'une des plus essentielles, sinon la principale, parmi les préoccupations de nos gouvernements. J'ai essayé de montrer ici même qu'il y avait intérêt et urgence à ce qu'il reçut, de la part des mandataires du pays, une solution quelconque: car on ne saurait à aucun prix demeurer dans la fâcheuse expectative qu'ont créée des événements récents que tout le monde a encore présents à la mémoire. Reste à déterminer dans quel état d'esprit la question sera examinée par la Chambre des députés et le sénat.

Il est un point sur lequel tous les partis sont d'accord,—au moins en principe! c'est que la séparation doit s'opérer équitablement, autrement dit que le divorce du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel doit être entouré de toutes les garanties matérielles et morales qui fassent de cet acte un instrument de paix et non une occasion de guerre. Pour me servir d'un mot qui n'est plus guère en faveur, il faut que la séparation soit empreinte d'un incontestable caractère de « libéralisme ». Malheureusement, en ne s'entend guère en France, — ni ailleurs, je suppose, — sur la signification précise du terme « libéral ». Tout le monde, ou à peu près, se targue d'une grande largeur d'esprit quand il s'agit de discuter une doctrine; mais dans la pratique, il n'en va pas de même. On n'a de respect que pour ses propres opinions, et l'on traite les convictions d'autrui avec une parfaite désinvolture qui n'est pas loin de ressembler à de l'intolérance. Or, c'est cette déplorable disposition intellectuelle qu'il faut éviter avant tout dans le cas présent. Sauvons-nous dépourvoir nos préjugés pour n'envisager en la solution du problème actuel que l'intérêt général, l'intérêt français, le seul qui mérite pour l'heure de retenir notre attention? Franche-

ment, je crains bien que nous ne soyons pas préparés en ce moment à aborder la question avec une suffisante liberté d'esprit et par suite à la résoudre avec une complète indépendance de sentiments.

Les catholiques exaltés, d'une part, et, de l'autre, les intransigeants de l'antocléricalisme, sont déjà aux prises avant que le projet soumis aux Chambres ait commencé d'être discuté. Que sera-ce, grands dieux! dans quelques semaines, en pleine lutte parlementaire, lorsque les discours succéderont aux discours et les apostrophes aux interpellations? J'entends d'ici le torrent d'injures qui sera déversé avec une égale fureur par des adversaires impitoyables et je presens les coups qui s'échangeront dans des camps ennemis. N'est-ce pas un évêque qui déclarait tout dernièrement que, lorsque la séparation serait votée, la France tomberait au dernier rang des nations. Et je me demande avec effroi quel langage tiendra ce prélat, lorsque la séparation sera chose faite.

J'ai pris un exemple entre bien d'autres. A l'extrême gauche comme à l'extrême-droite des opinions du pays, on ne veut pas raisonner de sang-froid. Dieu sait pourtant si nous avons besoin, en toute cette affaire, de prudence, de pondération et de mesure!

EUGÈNE GRELÉ  
Docteur ès lettres

### LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Samedi dernier, pendant que s'opérait la sortie de notre journal, le nouveau conseil municipal entrait en fonctions pour procéder à l'installation de ses membres et à l'élection de sa municipalité: c'est à dire du maire et des adjoints.

Après pas mal de conciliabules et d'échanges de télégrammes, il avait été convenu que M<sup>e</sup> Pompéï ceindrait l'écharpe de maire, M. J.-M. Lavissière.

celle de 1<sup>er</sup> adjoint et M. Emile Poirier, celle de 2<sup>me</sup> adjoint.

De la sorte, tout le monde devait tout au moins paraître content: ces trois conseillers ayant chacun dans leur sphère d'action des droits acquis à se partager le pouvoir.

Des deux adjoints, nous ne dirons pas grand' chose, ils sont connus comme hommes publics et nous les avons vus à l'œuvre quand ils faisaient partie de l'opposition de l'ancien Conseil municipal, où réellement leur rôle n'a pas été brillant. Il est vrai de dire et de leur faire cette concession que l'opposition, pour être quelque peu à la hauteur, doit posséder des connaissances ou des talents qui fassent défaut au pouvoir en exercice: tel n'était pas le cas de MM. Lavissière et Poirier dans leur situation de protestants.

Nous nous étendrons un peu plus sur le nouveau maire, M<sup>e</sup> Pompéï, qui vient de franchir le seuil de la vie publique, ce qui en fait un homme public qui se doit aux uns et aux autres de ses concitoyens.

Dans les circonstances présentes, il faut bien le dire, le nouveau Conseil municipal n'avait pas le choix à qui imposer le fardeau un peu lourd des fonctions de premier magistrat municipal, et M<sup>e</sup> Pompéï était tout désigné comme étant le seul en état de pouvoir assumer une aussi lourde responsabilité, qui même lui incombaît par la part active prise par lui à la dissolution de l'ancien Conseil municipal, qui a été son œuvre.

En effet, ce n'est un secret pour personne, M<sup>e</sup> Pompéï, avocat-conseil de M. Légasse et de la fabrique, a eu en cette double qualité une influence de tous les instants sur le gouverneur Cousturier, grâce aux bonnes dispositions de ce dernier envers M. Louis Légasse.

Avocat-conseil tout à la fois de M. Légasse, de la fabrique et de notre sieur Cousturier, M<sup>e</sup> Pompéï était en bonne posture de pouvoir concilier les intérêts quelque peu connexes de ses deux principaux clients auprès du Monsieur de Konakry.

La partie adverse, qui était le Conseil municipal, ne pouvait faire autrement que de succomber. Se montrant rebar-



et récalcitrante au point de ne pas se laisser faire; il fallait bien user de l'heure et arriver à un dénouement qui ne pouvait se produire qu'à l'aide d'une exécution soinnaire en dehors de toute légalité avouable.

Cette solution, c'est M<sup>e</sup> Pompéï qui l'a imposée à un pauvre administrateur, incapable de se tirer d'affaire que par un coup d'illégalité.

Le tout était de profiter du moment psychologique pour en user et ne courir aucun risque. La question reconstruction église devait naturellement servir de mobile et de prétexte. L'essentiel était d'arriver à faire à la municipalité des propositions de transaction qui soient inacceptables, et à la forcer en même temps à équilibrer son budget. Telles sont bien celles du projet de convention envoyé au conseil municipal, auquel on a pris soin de les adresser en pleine séance.

Eh! bien vraiment pour un gouverneur ce n'est pas très honorable de se rendre si servile et de se savoir si incapable, ce n'est pas se respecter. Le rejet du projet de convention a donc été le seul mobile de la dissolution, puisque le conseil municipal avait équilibré le budget.

Aux gens qui ne raisonnent pas, ou qui ne veulent pas raisonner, on a présenté la cause de la dissolution comme étant la conséquence de ce que le conseil municipal ne voulait pas d'église. Et la précipitation que l'on y a mise avait sa raison d'être, parce qu'il fallait profiter de la préparation de mise en œuvre et de la ferveur que l'on avait inculquée à toute une armée de néophytes d'un nouveau genre, auxquels on se gardait bien de dire que derrière l'église se cachait Légasse avec son entreprise d'asservissement.

Ces procédés nous les avons reprochés à nos adversaires, mais celui qui a été le niais et le naïf de se laisser faire, c'est cet homme que la France nous a envoyé pour nous administrer et nous gouverner, et qui a fourni la preuve qu'il était incapable de s'orienter lui-même. La question de reconstruction de l'église n'en reste pas moins à solutionner avec tant d'autres difficultés que l'on résoudra quand et comment?

Il est certain que M<sup>e</sup> Pompéï devenu maire, a un client de plus en mains et qu'il a fait disparaître la partie adverse en se constituant de par son mandat également l'avocat-conseil de la municipalité.

Le voilà donc pour compte de qui de droit l'avocat-Conseil de toutes les parties en cause, y compris M. Louis Légasse, forcément les affaires doivent s'arranger au profit de celui qui imposera sa volonté aux autres. Le tout est de savoir dans quelles conditions et au détriment de qui? Quoique le résultat ne soit pas douteux, nous n'anticiperons pas sur les événements, nous nous bornerons à émettre un vœu que le maire soit dans ses fonctions plus tolérant que l'avocat et même que le journaliste.

## EXTRAITS

*Du Nouvelliste de Bretagne du 6 mars:*

Une nouvelle sensationnelle vient de nous arriver par le câble. La maison Légasse se serait associée avec la Société des Sécheries de morues de Port-de-Bouc, c'est l'association commerciale la plus complète qu'il soit possible de voir puisqu'elle comprend les plus grosses maisons d'armement de la colonie. Il est évident que cette fusion va porter un rude coup à l'armement local, elle pourra imposer ses conditions de vente et d'achat, elle détruira la concurrence, car les autres maisons L. Coste et C<sup>ie</sup>, Beust et fils, Riotteau et fils et Mignot même associées, ne sont pas de force. Croyons-nous, à soutenir la lutte.

On prétend que M. Légasse s'était jusqu'alors opposé à ce système, mais qu'en présence de la lutte politique que l'on soutient injustement contre lui, il s'est décidé à faire entrer sa maison dans la combinaison pour frapper pécuniairement quelques-uns de ses adversaires qui en effet pourront fort bien, à un moment donné, se rendre compte de ce qu'il en coûte de jeter le discrédit sur un nom.

*Du Nouvelliste de Bretagne du 13 mars:*

Monsieur le Rédacteur,

« Dans votre numéro du lundi 6 mars, et sous la rubrique *Courrier de Saint-Pierre*, vous insérez diverses nouvelles émanant probablement de même source, mais de différente gravité.

Quelques-unes sentent seulement la réclame, mais d'autres ont de vagues allures de *diffamation commerciale* vis-à-vis de plusieurs maisons d'armement que vous nommez; la mienne est de ce nombre et je crois devoir répondre.

« Le résultat de l'*« Affaire Jolivet »* nous importe peu, cela ne peut toucher que les intéressés.

« Les querelles entre la fabrique et le Conseil municipal ne sont pas non plus de notre ressort, nous ne faisons partie ni de l'un ni de l'autre! En revanche, la troisième nouvelle nous touche personnellement. Votre correspondant nous fait savoir: « Que M. Légasse, pour atteindre pécuniairement des adversaires politiques, s'est décidé à conclure une association qui portera un rude coup à l'armement local et que les maisons Coste et C<sup>ie</sup>, Beust et fils, Riotteau et fils et Mignot ne sont pas de force à soutenir la lutte.

« A ceci nous répondrons:

Il y a malheureusement des gens qui ne peuvent pas oublier quelques petits déboires politiques. Monsieur votre correspondant nous donne à entendre que M. Légasse serait de ceux-là, puisqu'il compterait, dût en pârir l'armement local, se venger simplement sur notre bourse.

« Si cela était, c'est bien, tant pis pour

lui! Les maisons menacées dans votre article existent depuis longtemps, quelques unes depuis un siècle; leurs opérations commerciales leur ont valu l'estime de tous. Leurs chartes-parties sont claires, loyales et favorables aux marins. Elles vont cette année, tranquillement comme par le passé, continuer leurs opérations commerciales.

« Pour le surplus, elles pensent que nul ne peut garantir à l'avance une spéculation commerciale et se vanter de la réussir en portant un rude coup à l'industrie principale de son propre pays.

« Nous regrettons, Monsieur le Rédacteur, que cette réponse soit nécessaire, car nous comprenons fort bien que l'article incriminé a simplement échappé à votre attention.

« Veuillez agréer, etc.

H. MIGNOT,

Président du Syndicat des Armateurs.

## COMITÉ DE SECOURS DE PARIS

Le sous comité de secours de Paris, fonctionnant à Saint-Pierre, nous prie d'imerer le relevé des secours qu'il a fait distribuer à la population malheureuse à la fin d'un hiver des plus rigoureux, après une campagne de pêche désastreuse et un hiver sans travail.

Nous nous joignons au président et aux membres du sous comité pour adresser aux personnages du Comité de Paris tous nos remerciements et toutes nos chaleureuses félicitations d'avoir si bien réussi, de s'être donné tant de peine pour soulager nos malheureux compatriotes.

Du 12 février au 10 avril, il a été délivré 1.200 bons à divers-secourus comme suit :

Orphelins . . . . .	31
Ménages . . . . .	442
Veunes . . . . .	213

Soit un total de 686

La répartition des bons est la suivante pour Saint-Pierre et l'île aux Chiens:

Chaussures et Vêtements .	1.135 fr. 00
Provisions . . . . .	8.444 fr. 90
Pain . . . . .	1.341 , 80
Charbon . . . . .	5.148 , 20
Viande . . . . .	28 , 00
Lait . . . . .	10 , 00
Médicaments et secours immédiats . . . . .	315 , 45

A Miquelon, il a été adressé à M. Briand Théophile, membre du sous-comité pour Miquelon. 824 fr. 00

Soit un total de Fr. 17.247 , 05

Le président du sous-comité

E. BENATRE



## LES DERNIÈRES AVENTURES D'UN ANCIEN GOUVERNEUR DE SAINT-PIERRE

M. de Lamothe s'était vu confier, l'an dernier, par M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine française, une mission aux Indes néerlandaises.

Or, depuis son départ de Saïgon, on est absolument sans nouvelles de l'ancien résident supérieur au Cambodge. Ses amis s'adressent au ministère des colonies, qui ne put leur fournir aucun renseignement; les inquiétudes augmentèrent au point qu'on télégraphia à Batavia et à Singapore: on apprit que M. de Lamothe avait quitté les Indes néerlandaises depuis de longs mois.

Où est-il donc allé?

C'est ce que, alarmés par les bruits qui couraient, nous avons cherché à savoir et c'est ce que nous sommes heureux de pouvoir apprendre au public.

M. de Lamothe est tout simplement rentré en France depuis quelques mois, et il se repose des fatigues de sa mission dans une villégiature retirée.

Peu après son départ de Saïgon, M. de Lamothe était informé, par des amis en fonctions, qu'on venait de le remplacer dans son poste et que le ministre des colonies était fermement décidé à le mettre à la retraite aussitôt après son arrivée en France.

Cela ne faisait pas du tout l'affaire de l'ancien résident supérieur du Cambodge. Aussi ne se pressa-t-il point de se présenter au ministre à son retour et laissa-t-il tout le monde sans nouvelle de lui.

On se rappelle aussi les extravagances de M. de Lamothe en sa qualité de gouverneur de cette colonie. Presque toujours en uniforme, par la coiffure tout au moins, il avait été surnommé le **général lapin**, à cause de ses excursions fréquentes à Langlade qui lui coûtèrent si cher en beurre frais et en apéritifs de toutes sortes.

### A L'AIMABLE VIGIE

Pour complaire au désir exprimé par la « Vigie » et lui fournir des indications plus précises, je tiens à compléter ce que j'ai dit dans mon affiche du 2 avril.

Le misérable qui a mis le feu à l'église, avait un pardessus beige sur le bras, comme quelqu'un qui vient de travailler et qui a été obligé de se dévêtir, un beret et des chaussons basques pour être plus agile.

Il courait de toute la vitesse de ses jambes, qui lui ont manqué quand,

au tournant de la rue Gervais, il aperçut un groupe de jeunes gens; suffoqué par cette surprise et manquant de respiration, il a fait une chute, puis il s'est aussitôt relevé pour reprendre sa course vers la route du cap à l'aigle. Voilà des indications qui pourraient servir de point de départ à une enquête et qui, si elles étaient approfondies, jeteraient un peu de lumière sur le criminel que tout le monde dépeint et que personne ne recherche.

A. GROSVALET

## TRIBUNE LIBRE

Saint-Pierre, le 11 avril 1905

Monsieur le Directeur

du « Réveil Saint-Pierrais »

Ne voulant pas demander l'hospitalité de ses colonnes à la « Vigie », qui sait si bien, lorsqu'elle insulte les gens, ne pas trouver de signataire pour ses articles, je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer, en même temps que la présente, la lettre ci-jointe.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer. Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L. DUPONT

Saint-Pierre le 11 Avril 1905

Monsieur Louis Lefèvre

Saint-Pierre

J'attendais l'issue du procès que j'ai engagé contre vous pour répondre à vos insolences du 17 Mars.

Duis, vous, êtes levé un personnage important, conseiller municipal et il est bien entendu que dorénavant tout le monde devra se prosterner sur le passage du monsieur intelligent et spirituel, à l'allure distinguée et aux biceps développés. la **fleur saint-pierraise**, armateur, gérant, etc. etc. qui s'appelle Monsieur Louis Lefèvre.

Maintenant, seriez-vous assez aimable de me faire savoir qui a rédigé pour vous cette fameuse lettre du 17 Mars, qu'il a dû vous être très pénible même de signer, car s'il me souvient bien, nous fûmes jadis camarades d'école, et je me rappelle toutes vos sueurs, déjouées pour apprendre à faire des **bâtons**, mais rien que des **bâtons**.

Depuis, il est vrai, vous avez acquis de certaines fréquentations, un vernis, qui lui-même n'a pas pénétré très profondément.

Enfin, Monsieur l'officier sans galons, vous, dont le facies est la si parfaite reproduction des sentiments qui vous animent, pourquoi me comparez-vous à Don Quichotte? Je n'ai jamais eu l'ambition même d'égalier le chevalier fantasque, qui fut, il est vrai, beaucoup

moins célèbre que certain chercheur d'œufs de lapin qui ne vous est pas inconnu.

Pourquoi aussi m'expliquer les motifs qui vous ont poussé à exercer votre brutalité sur certaines gens que vous accusez d'avoir insulté votre père ce vieillard que j'ai toujours respecté, ce que vous ne passez pas précisément pour avoir toujours fait. Sans compter cette dernière injure d'accepter de le remplacer comme conseiller municipal, fonction qu'il avait remplie pendant longtemps, et que tout le monde, sauf vous peut-être, le croyait capable de remplir.

Bref, ne voulant pas continuer avec vous une polémique qui n'aboutirait à rien, sinon à me diminuer dans l'estime des gens libres, je vous déclare que je méprise les insinuations calomnieuses de la lettre du 17, comme je méprise tout ce que l'on voudra vous faire transcrire dorénavant à mon adresse, comme je vous méprise vous-même.

Cependant, je tiens à dire à la Vigie, qui me traite de lâche, que si vous aviez été intelligent et plus brave que bravache, vous auriez compris le sens des propositions d'explications que je vous faisais devant des témoins honnêtes, que s'il est un lâche en la circonstance, ce lâche c'est vous.

Au lieu de vous conduire en galant homme, vous avez agi en brute: en pareil cas, je ne sache pas d'autre parti à prendre que de poursuivre les gens de votre trempe. Bien que vous ayez bénéficié de toutes les douceurs de la loi, je suis loin de regretter ce que j'ai fait.

J'ai dit plus haut que je vous méprisais; je me reprends: le mépris, en effet, indique un effort de volonté dont vous n'êtes même pas digne.

Je vous néglige.

L. DUPONT

## LES PROCÉDÉS DE LA PAIX

Jeudi soir, entre huit heures un quart et huit heures et demie, un individu a projeté deux cailloux dans les fenêtres du magasin et du comptoir de M. P. Mazier, à l'avant-dernière fenêtre de la façade sud et de la façade est, de manière à atteindre ce dernier avec le second caillou, au cas où il aurait été à proximité de venir se rendre compte aussitôt d'où venait tout ce fracas.

A la même heure (sauf la distance) la vitrine sud du magasin de M. Daygrand était victime d'un projectile de même genre. Ces trois cailloux, plus gros que le poing, ont été projetés avec une telle force et violence qu'ils ont laissé des marques profondes sur les cloisons opposées qu'ils ont heurtées en ligne droite.

Naturellement, c'est le même individu qui a fait le coup, venant du quai et remontant la rue de Sèze, unissant dans un même sentiment de haine le

nom de M. Mazier à celui de M. Daygrand ou de M. Dupont fils.

Ces projectiles ont été lancés d'une main ferme et haute pour avoir atteint avec une trajectoire presque horizontale la partie supérieure des cloisons et du 2<sup>me</sup> carreau de fenêtres déjà elles-mêmes très élevées du sol de la rue.

Voilà les procédés de paix armée que l'on nous réserve aux uns comme aux autres. C'est bien beau de parler de la paix, mais ces mots sont vides de sens et parfois disent le contraire, quand des actes d'agression inqualifiables viennent les faire mentir.

En fait d'arguments de persuasion, aujourd'hui ce sont des coups de caillou, hier c'était le tour des injures sur la voie publique, avant-hier c'était celui des actes de brutalité et demain ce sera quoi ?

La charité chrétienne est toujours du côté de l'Évangile: des paroles violentes et des menaces, on passe aux actes de violence et de brutalité, et l'on trouve cela naturel et chrétien !

Arrière donc ceux qui se posent en défenseurs de cette religion dite d'amour et qui ne rêvent qu'à une petite Saint-Barthélémy, pour faire disparaître des généraux qui ont la vie ou la tête trop dure.

## OH! QU'ELLE EST BONNE!

Dimanche matin, après l'arrivée de Juanita, notre gouverneur se mettait en mouvement pour assister à la mise à quai de ce navire.

Pas fier notre gouverneur, au premier quidam qu'il rencontre, il fait part du but de sa sortie matinale: « Je vais voir le premier de nos navires-pêcheurs, mais comme il est chargé de poisson. Décidément, après une telle bourde, c'est à se demander ce que M. Cousturier a fait de ses loisirs durant ce long hiver que nous venons de subir. »

On nous a joliment trompés en nous assurant que M. Cousturier avait appris par cœur tout le contenu de notre annuaire local. S'il en avait été ainsi, dans la notice sur la pêche, il aurait dû voir que la pêche du poisson ne s'effectue pas pendant la traversée.

Il est vrai que s'appliquant maintenant à la prononciation basque, il a pu prononcer le b comme un p et vouloir parler de boisson au lieu de poisson.

Avec l'idée fixe qui hante notre gouverneur de vouloir imposer toutes les boissons, il est plus probable que son ravissement a été de penser que Juanita était chargée de boisson et non de poisson: lapsus linguæ.

## UN AVEU DE LA VIGIE

Nous sommes heureux d'avoir constaté cet aveu dans les colonnes de la Vigie: « Avec un sourire de dédain j'ai écarté de mon journal ces gens-là capables, tout au plus, de brailler et d'exciter les autres, mais incapables eux-mêmes de mettre leur nom au bas d'une copie de dix lignes. . . . »

Nous nous bornons à cette simple constatation et nous sommes heureux qu'elle vienne de la Vigie venant de nous, elle aurait été taxée de calomnie; ce qui prouve que toute vérité n'est pas bonne à dire et qu'elle n'est jamais admise comme telle quand elle vient d'adversaires.

En la circonstance, c'est un aveu et nous l'enregistrons comme provenant d'une constatation faite en dehors de tout esprit de parti.

## ARRIVAGES

Dimanche dernier, dans la matinée, s'effectuait le premier arrivage des voiliers.

Comme l'an dernier, le trois-mâts Juanita, capitaine Besnard, armateurs M. Yvon frères, ouvrait la rade.

La Juanita est un navire de marche qui a toujours fait de très courtes traversées, son arrivée n'indique pas précisément que le gros de la flotte de nos pêcheurs soit près de nos côtes.

Mardi, le brick-goëlette Saint-Michel, capitaine Leprovost, faisait également son entrée directement au Barachois.

Ce même navire ouvrait également la rade avec Juanita en 1904.

Les gros vents debout et la banquise ont surtout contrarié ces navires, qui avaient déjà éprouvé deux cyclones le 14 et le 23 mars dont ils ont beaucoup souffert.

Vendredi après-midi, le brick-goëlette Saint-Pierre est rentré directement au Barachois, profitant de la brise de vent de sud-est, avant le mauvais temps.

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

Le Docteur GALLAS a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il donnera dorénavant ses consultations:

1<sup>o</sup> A Saint-Pierre, à son cabinet rue Nielly, les lundi, mercredi et vendredi de 1 h. à 2 h. 1/2;

2<sup>o</sup> A l'Ile aux Chiens, dans la maison du médecin, les mardi, jeudi et samedi, de 2 h. à 3 h.

### A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART

Poêle de cuisine.—Lit.—Literie.  
Tables. — Chaises et ustensils de cuisine.

S'adresser à M. DÉMARTIN  
Coin des rues des Miquelonais et Marguerite.

### AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer M.M. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralings, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles

E. BENATRE

### LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Mardi prochain, 18 avril, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel Joinville, réunion des membres de la Ligue.

Au programme:  
Inutilité des châtiments corporels. causerie.

Concert de musique sacrée.

Le Gérant, Fernand Mazier.

S.-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.